

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-30

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 €;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 21 décembre 2006 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

1°) Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne - journée du Patrimoine de Pays et des Moulins 2006 : édition de la plaquette d'information

La journée du patrimoine de Pays et Journées des Moulins a eu lieu le 18 juin 2006 sur le thème « le patrimoine au bord de l'eau ».

Cette journée a permis de faire connaître et d'apprécier la richesse de notre patrimoine. A l'occasion de cette journée les visiteurs se sont déplacés par milliers.

Un plan de communication a été établi avec notamment la réalisation d'une plaquette d'information éditée à 35 000 exemplaires afin de présenter plus de 50 sites autour de visites, randonnées, circuits de découverte

Cette plaquette découpée en pays présente plus de 50 sites autour de visites, randonnées, circuits de découverte (faune et flore), expositions et démonstration de savoir-faire.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **15 453 € TTC** décomposé de la manière suivante :

- coordination secrétariat	1 200 €
- communication média et dossiers de presse	300 €
- déplacements	600 €
- impression, cartographie et graphisme	11 928 €
- création pages internet	1 425 €

TOTAL	15 453 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Conseil Régional	2 225 €
- Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	2 225 €
- Autofinancement	4 778 €
- Pays Midi Quercy	1 000 €
- Pays Est Quercy	1 000 €
- Parc Naturel régional des causses du quercy	1 000 €
- Pays Vallée de la Dordogne Lotoise	1 000 €
- Conseil Général (sollicitée)	2 225 €

TOTAL	15 453 €

L'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **2 225 €** pour la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des moulins.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne de l'aide départementale suivante :

- **2 225 €** au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des moulins 2006.

2°) Association « Le Chèvrefeuille » : organisation du Festival Convivencia 2007

En 2007, le Festival Convivencia fêtera sa onzième édition. Ce festival itinérant est un événement attendu qui rassemble chaque année plus de 15 000 personnes sur les berges du Canal des Deux Mers. Il est toujours conforme au même état d'esprit : favoriser la pluralité culturelle, convier le public sans exclusive, rassembler les générations autour d'une grande fête populaire et gratuite.

Des concerts sont donnés depuis le pont d'une péniche, des bals entraînent les spectateurs dans une ambiance chaleureuse sur le quai où l'on peut se restaurer.

De 1997 à 2006 se sont 62 communes-étapes et plus de 331 concerts.

En 2007, il est prévu une étape en Tarn-et-Garonne sur la Commune de Moissac le 10 juillet. Le programme est établi en étroite collaboration avec le centre culturel de la ville.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **338 160,63 € TTC** décomposé de la manière suivante :

- achats	88 676,50 €
- services extérieurs	63 305,31 €
- autres services extérieurs	75 171,49 €
- impôts et taxes	1 500,00 €
- charges de personnel	98 964,29 €
- autres charges de gestion	3 115,20 €
- charges financières et exceptionnelles	3 690,17 €
- dotations, amortissements	3 737,66 €

TOTAL	338 160,63 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- prestations de services (location péniche...)	20 407,50 €
- ventes (bar,marchandising...)	13 500,00 €
- <u>Subventions</u> : (sollicitées)	
* Etat	32 200,00 €
* Régions (Midi-Pyrénées : 46 000 €, Languedoc Roussillon 41 000 €, Aquitaine : 15 000 €, PACA : 15 000 €)	117 000,00 €
* Départements (Hte Garonne : 15 000 €, Aude : 15 000 €, Bouches du Rhône : 9 000 €, Tarn-et- Garonne : 10 000 €)	49 000,00 €
* Communautés d'agglomération	34 000,00 €
* Villes	55 650,00 €
- Adhésions	300,00 €
- Transferts de charges	16 103,13 €

TOTAL	338 160,63 €

L'Association « Le Chèvrefeuille » ne proposant qu'une seule halte en Tarn-et-Garonne pour 2007 à Moissac, il est proposé d'accorder à l'Association une aide départementale d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation du Festival Convivencia 2007.

Après examen du dossier et compte tenu de la renommée de ce festival depuis dix ans, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association « Le Chèvrefeuille » de l'aide départementale suivante :

- **1 500 €** au titre de l'organisation du Festival Convivencia 2007.

3°) Communauté de Communes de la Lomagne : signalétique des parcours de randonnée – Année 2 du contrat de pays

Compte tenu du public important qui arrive sur la Lomagne à la recherche de sentiers de randonnées, la Communauté de Communes de la Lomagne envisage dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays de mener des opérations relatives aux parcours de randonnée et de promenade. Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser des travaux d'aménagement des parcours et de la création d'un nouveau topo-guide des parcours de randonnée (voir FDIT).

La demande relative au dossier du Fonds de Promotion consiste à la création d'une signalétique sur tout le territoire intercommunal.

En effet, une signalétique spécifique a été étudiée en partenariat avec les services compétents et notamment le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn-et-Garonne est envisagée afin de signaler tous les circuits sur l'ensemble du territoire.

Cette signalétique comprendra entre autres :

- 6 panneaux muraux installés aux points stratégiques de départ (2 à l'Office de Tourisme, 2 à Montgaillard, 1 à la Base de Loisirs de Beaumont, 1 à Lavit)
- 50 panneaux fléchages directionnels avec logo positionnés de part et d'autre des circuits
- 1 bimât bois au départ de Montgaillard
- 1 table d'orientation avec lecture de paysage aquarelle et plateau en pierre de lave émaillée
- 5 tables pique-nique et 5 poubelles bois

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **19 221,01 € HT** décomposé de la manière suivante :

- 6 panneaux muraux	5 707,02 €
- 1 bimât bois	676,61 €
- 50 fléchages directionnels	4 555,33 €
- 1 table d'orientation	5 208,00 €
- 5 tables pique-nique	3 074,05 €

TOTAL -----
19 221,01 €

Plan de financement

L'ensemble de l'opération comprenant à la fois l'aménagement des parcours de randonnée, la création d'un nouveau topo-guide et la création d'une signalétique s'élève à 55 445,27 € Le plan de financement prévu est le suivant :

- Région : 20 %
- Etat (DGE) : 33,80 %
- Département : 20 %
- Autofinancement : 26,20 %

La Communauté de Communes de la Lomagne sollicite une aide départementale d'un montant de **3 844 €** (20 % du coût de l'opération) au titre de la réalisation d'une signalétique des circuits de randonnée sur le territoire intercommunal.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Communauté de Communes de la Lomagne de l'aide départementale suivante :

- **3 844 €** au titre de la réalisation d'une signalétique des circuits de randonnée sur le territoire intercommunal.

4°) Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : Fête de l'Intercommunalité le 1er mai 2007 à l'Honor de Cos

Depuis 2003, de façon bisannuelle, en partenariat avec l'Association des Amis des Anes, la Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise organise la Fête de l'Intercommunalité. L'édition 2007 aura lieu le 1er mai à l'Honor de Cos.

L'objet de cette fête est de mettre en avant les ressources locales à l'échelle de l'intercommunalité avec comme support très porteur, la fête des ânes.

Les deux précédentes fêtes ont connu un fort succès :

- 27 juillet 2003 à Lunel : 2 000 visiteurs, 40 exposants
- 31 juillet 2005 à Montastruc : 3 500 visiteurs, 50 exposants

Le programme pour l'édition 2007 est le suivant :

- un grand marché aux produits du terroir, de l'artisanat
- jeux anciens
- repas gourmand à midi, apéritif dînatoire et musical
- expositions autour de Jean CASTELA
- exposition et vente de rosiers

Des animations avec la participation de l'ADADA seront proposées aux visiteurs : démonstrations d'attelage et de labour, de parcours d'obstacle, promenades en calèche.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **6 948 € HT** décomposé de la manière suivante :

- communication (imprimerie, presse, frais postaux)	4 989 €
- animation	300 €
- matériel (abris)	359 €
- Association Intercommunale Sud-Quercy Artisan Commerçant Agriculteur	900 €
- frais divers – imprévus	400 €

TOTAL	6 948 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Conseil Général	2 084 €
- Communauté de communes	4 864 €

TOTAL	6 948 €

La Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise sollicite une aide départementale d'un montant de **2 084 €** au titre de l'organisation de la Fête de l'Intercommunalité qui se déroulera le 1er mai 2007 à l'Honor de Cos.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise de l'aide départementale suivante :

- **2 084 €** au titre de l'organisation de la Fête de l'Intercommunalité qui se déroulera le 1er mai 2007 à l'Honor de Cos.

Compte tenu de ce qui précède :

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **2 225 €** à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des Moulins 2006,

- **1 500 €** à l'Association «Le Chèvrefeuille » au titre de l'organisation du Festival Convivencia 2007,

- **3 844 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne au titre de la réalisation d'une signalétique des circuits de randonnée,

- **2 084 €** à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise au titre de l'organisation de la Fête de l'Intercommunalité.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'engagement 2007	60 000 €
Engagement à ce jour	4 034 €
Engagement à la présente Commission	9 653 €
Disponible sur l'exercice 2007	46 313 €

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-30

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 21 décembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 2 225 € à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des Moulins 2006,
 - 1 500 € à l'Association «Le Chèvrefeuille » au titre de l'organisation du Festival Convivencia 2007,
 - 3 844 € à la Communauté de Communes de la Lomagne au titre de la réalisation d'une signalétique des circuits de randonnée,
 - 2 084 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise au titre de l'organisation de la Fête de l'Intercommunalité (le 1er mai à l'Honor de Cos) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,